



ARRÊTÉ N° 72/2025

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner Rue Adrienne Bolland Du 26 au 28 Mai 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise EVEN en date du 23 mai 2025 de réguler la circulation et d'interdire le stationnement rue Adrienne Bolland pour des travaux sur le réseau télécom.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau télécom, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement au droit du chantier sera interdit rue Adrienne Bolland du 26 au 28 mai 2025.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise EVEN.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EVEN.

Fait à QUÉVERT, le 26/05/2025

L'adjoint au Maire,

Francis ADNOT

